

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 22 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Un manifeste de la gauche républicaine, portant 81 signatures, accuse les partis monarchiques de ne pas avoir observé le pacte de Bordeaux, suivant lequel il était convenu d'ajourner les questions politiques et de résoudre d'abord les questions de salut public.

Ce manifeste dénonce le colportage dans les campagnes de pétitions demandant la restauration de l'ancien régime et l'intervention dans les affaires de l'Italie.

Ces agitations bourbonniennes ont encouragé les bonapartistes qui relèvent la tête.

Le manifeste en appelle aux élections pour faire connaître les vrais sentiments du pays. Il termine en déclarant que la République est le régime assurant la paix, le travail et la sécurité.

La gauche radicale a également publié son manifeste. L'absence de toute parole de blâme contre la Commune, dans cette pièce, produit une fâcheuse impression.

La plupart des journaux approuvent, au contraire, le manifeste de la gauche républicaine.

A l'Assemblée nationale, le général Chanzy a fait l'éloge de la délégation de Tours et de Bordeaux qui créa en province des armées auxquelles les Prussiens eux-mêmes ont rendu justice. Mais la délégation pécha par la direction générale des opérations, car il faut être du métier pour diriger les affaires militaires. Il regrette que l'on n'ait pas rendu justice aux armées de la province.

On lit dans la Patrie :

Les officiers généraux de l'armée de terre ont été, dit-on, consultés, en vertu d'une circulaire du ministre de la guerre, sur un certain nombre de points que soulève l'importante question de la réorganisation de l'armée. On assure que leurs réponses à cette circulaire sont arrivées. On possède maintenant tous les éléments et tous les documents relatifs à la solution pratique de la question.

Les bases du projet qui doit être soumis aux délibérations de l'Assemblée sont arrêtées, et il ne reste plus à coordonner que les détails. Le principe d'une armée active combiné avec l'organisation d'une vaste réserve est adopté. Cette réserve prendra, comme autrefois, la dénomination de garde mobile, mais elle sera constituée d'une manière très sérieuse, au point de vue de l'instruction, de la discipline et des cadres.

Ses officiers seront pris dans l'armée, à l'exception d'une fraction très-faible réservée aux civils qui montreront de l'aptitude et des connaissances militaires. Les personnes appartenant à cette dernière catégorie passeront un examen et seront appelées par ordre de classement aux emplois à eux réservés. Ce système aura sur l'ancien une incontestable supériorité.

La situation des officiers, qui présente de graves difficultés, est, dit-on, aujourd'hui résolue en principe. Les officiers de l'ancienne armée seront replacés. Ils le méritent à tous égards. Ceux qui auront été l'objet d'un avancement considérable pourront être descendus de grade, selon les

circonstances, par suite de la nécessité qu'il y a de réduire les cadres pour les faire rentrer dans les limites budgétaires. Cette mesure ne devra leur porter aucune atteinte morale, leurs services étant appréciés.

Parmi les nouveaux officiers, il ne sera, dit-on, possible d'en conserver qu'une faible catégorie, leur nombre étant de beaucoup supérieur au chiffre des emplois disponibles.

On lit dans le même journal :

On nous assure que la dissolution de la garde nationale serait décidée en principe pour toute la France. La conservation de cette institution est incompatible avec la nouvelle loi militaire en projet. Cette loi maintient, dit-on, la garde mobile, dont le troisième ban ne sera appelé qu'en cas de guerre, et pour un service sédentaire. Il remplacera ainsi de fait la garde nationale; son rôle, dans ces conditions exceptionnelles, pourra être utile, et il cessera avec la guerre.

Les pompiers seront conservés. Ils ne se sont jamais mêlés à la politique, et ils ont rendu de nombreux services.

On sait que le parti catholique a préparé pour le 16 juin, à Rome, une grande fête en l'honneur du vingt-cinquième anniversaire de l'avènement de Pie IX au pontificat.

A cette occasion, le gouvernement de Florence paraît craindre que, sous le prétexte de députations catholiques, les partisans du pouvoir temporel ne tentent une sérieuse manifestation.

Ces craintes seraient augmentées, nous assure-t-on, par l'arrivée à Rome d'un certain nombre de zouaves pontificaux, y compris M. de Charette.

Le conseil général de l'Association internationale vient de publier, à Londres, une adresse à tous les membres de l'Association au sujet des événements qui se sont passés depuis le 4 septembre jusqu'à l'écroulement de la Commune. Ce manifeste, signé par les chefs de l'Association, plaide effrontément la cause des communeux de Paris, déclare que « M. Thiers est le véritable meurtrier de l'archevêque Darboy. » La Commune « est le précurseur d'une nouvelle société. Ses martyrs sont placés dans le grand cœur des classes ouvrières, et ses exterminateurs cloués au pilori éternel de l'histoire. »

ALGÉRIE.

Nous apprenons, par une dépêche d'Alger du 6 de ce mois, que le général Cérés a reçu à son camp de Bouïra, le 3, la soumission de cinq nouvelles tribus. Il attendait les troupes réunies en ce moment à Toulon pour pousser plus avant et occuper militairement toute la grande Kabylie, qu'on peut regarder aujourd'hui comme entièrement domptée.

D'un autre côté, les dépêches de Toulon nous annoncent que le vaisseau-transport l'*Intrépide* et le transport à vapeur l'*Eure* ont pris la mer et fait route pour Alger, ayant des troupes à bord. Le reste de la division partira lundi pour la même destination. Ces navires de guerre sont chargés de ramener les bataillons de la garde nationale

mobile que les troupes régulières vont remplacer. Déjà les corps de mobilisés appartenant à l'Algérie ont été dissous et viennent de rentrer dans leurs foyers.

On donne comme certain que, vers les premiers jours du mois de juillet prochain, le pays sera entièrement pacifié.

LES PRISONNIERS.

Les conseils de guerre chargés de juger Rochefort, Assi et les principaux inculpés détenus à la prison centrale et à la maison de correction de Versailles, devaient tenir mercredi leur première séance; mais ces importantes affaires ont été renvoyées à jeudi.

Nous croyons même pouvoir annoncer que cette date n'est encore que provisoire, et que les chefs de l'insurrection ne paraîtront pas devant leurs juges avant lundi ou mardi de la semaine prochaine.

L'attitude de Rochefort est toujours la même. A chaque interrogatoire, il essaie de faire intervenir la question politique et la loi sur la presse.

Quand on lui dit qu'il s'agit, au contraire, de conseil de guerre, et qu'il est accusé d'excitation à la guerre civile, il tombe dans un grand abattement. Plusieurs fois même il s'est évanoui.

L'opinion générale est que Rochefort sera condamné à mort, mais qu'au dernier moment il lui sera fait grâce de la vie.

En revanche, la peine de mort serait appliquée impitoyablement à tous les membres de la Commune et aux officiers supérieurs des fédérés.

Rossel, lui, conserve un calme extraordinaire. Il sait le sort qui l'attend, mais son caractère énergique ne se dément pas. Entre ses interrogatoires, il discute avec le rapporteur sur des questions de forme et d'organisation de l'armée.

Les militaires sont unanimes à regretter que Rossel se soit mis dans une position dont il est impossible de le sortir. Son cas serait très-simplifié si, avant le 18 mars, il avait donné sa démission, se fondant sur ce que le gouvernement ne voulait pas lui confirmer son grade. Au lieu de cela, Rossel a écrit au ministre qu'il entrerait au service de la Commune parce que ses convictions politiques l'y poussaient.

Blanqui, toujours interné au château du Taureau, est dans un état à peu près désespéré.

Son âge et l'état de sa santé ne sont pas, du reste, les seules causes de ses souffrances actuelles. Les derniers événements de Paris l'ont profondément accablé. Il regarde aujourd'hui la cause de la République sociale, dont il a été l'apôtre, comme blessée à mort, et il sent qu'il n'a plus rien à faire en ce monde. (Paris-Journal.)

Pour les articles non signés P. GODET.

Faits Divers.

On lit dans la Patrie :

« On assure que la présence du général de Fabrice à la réception de dimanche dernier chez M. Thiers avait un motif important.

« Le général de Fabrice aurait témoigné au chef du pouvoir exécutif la vive satisfaction qu'avait éprouvée M. de Bismarck en apprenant la fin de la Commune. Il aurait ajouté que, si la France

continuait à donner pour l'avenir des gages de tranquillité et de sécurité, le grand chancelier diminuerait, dans un assez bref délai, l'effectif de l'armée d'occupation. Cette diminution irait jusqu'à la moitié de l'effectif présent et serait un bien grand allègement des charges qui pèsent sur les pays occupés. »

— Les Prussiens voudraient bien persuader à l'Europe que les Lorrains et les Alsaciens sont enchantés de leur annexion à l'Allemagne. Il n'est, pour cela, moyens qu'ils dédaignent. C'est ainsi que, ces jours derniers, les journaux du Bas-Rhin, dévoués à la politique prussienne, ont annoncé qu'à Sarrebourg il se formait un comité pour l'organisation d'une fête en l'honneur de la paix, qui aurait lieu au Donon, à la nouvelle frontière allemande.

Or, l'*Espérance*, de Nancy, se dit en mesure de garantir que les habitants du pays restent complètement étrangers à la formation de ce comité, composé en totalité de personnages d'origine allemande.

— L'*Officiel* publie un décret convoquant les électeurs de la Manche, d'Alger et d'Oran, pour le 9 juillet.

— La grande revue de dimanche prochain paraît devoir être très belle. Outre les membres de l'Assemblée nationale, qui prendront place sur une estrade réservée, on dit qu'un certain nombre d'officiers étrangers viennent d'être désignés par leurs gouvernements pour assister à cette revue. L'Angleterre, l'Autriche, la Belgique, la Hollande, l'Italie, l'Espagne, la Confédération helvétique, y seront représentées par des députations militaires.

— Le gouvernement vient de régler la destination définitive des quatre corps d'armée qui ont opéré contre la capitale.

Le premier corps prendra ses cantonnements à Paris et dans les forts.

Le deuxième corps aura son quartier-général à Versailles.

Le troisième est en route pour Lyon, où il tiendra garnison sous les ordres du général Douay.

L'armée de réserve (quatrième corps) sera dissoute; une partie sera renvoyée dans ses foyers, le reste ira finir son temps de service en Algérie.

— De nombreuses arrestations ont été opérées dans le 14^e et le 15^e arrondissements de Paris.

— A Belleville, la population est loin d'être rentrée dans le calme. Tous les jours on menace les soldats, et quelquefois l'action suit de près l'insulte.

Lundi quatre militaires ont été tués, entre les rues de Paris-Belleville et de Ménilmontant. Les assassins étaient cachés dans des maisons isolées. Plusieurs arrestations ont été faites, mais on n'est pas encore certain de tenir les vrais coupables.

— Les maisons de commerce de la rue Saint-Martin et de la rue du Sentier sont visitées par un grand nombre d'acheteurs de province. Les affaires paraissent reprendre activement.

Les ateliers du faubourg Saint-Antoine sont tous très animés. Les ouvriers ont repris leur travail avec satisfaction et courage.

— La reprise des affaires commerciales et industrielles s'accuse, d'après le *Stéphanois*, avec une grande énergie, dans la région de Saint-Etienne.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M^r FREPPEL A SAUMUR.

La ville de Saumur a eu l'honneur de posséder, plusieurs jours de cette semaine, son premier pasteur, M^r Freppel. Mardi, à une heure, une foule considérable s'était portée sur la place St-Pierre, et accueillait avec une joie respectueuse son évêque, à qui ses grands mérites et les services rendus au diocèse ont déjà fait une si légitime popularité. Une première fois, il y a quelques mois à peine, la ville de Saumur avait prouvé qu'elle savait, comme la ville épiscopale, apprécier un évêque dont le diocèse est si justement fier.

A quatre heures, avait lieu la cérémonie de la confirmation donnée à plus d'un millier d'enfants. C'était pour les âmes catholiques une douce consolation de voir le recueillement attentif de tous ces enfants, au moment où Monseigneur leur adressait de grandes et fortes paroles, dans un langage si bien approprié à ces jeunes intelligences.

Le lendemain, Sa Grandeur faisait la visite des nombreux établissements religieux de la ville. Ne pouvant les nommer tous, citons-en deux où Monseigneur a montré plus particulièrement les trésors de son âme pastorale. A neuf heures et demie, il donnait la confirmation à l'Hospice général. C'était grande fête pour ces malades et ces infirmes, pour ces petits enfants surtout, qui, la veille, avaient fait leur première communion, entourés de tels soins qu'ils avaient dû oublier qu'ils étaient orphelins. *Non relinquam vos orphanos.* L'Administration avait eu l'heureuse inspiration de donner, par sa présence à cette fête, un témoignage de délicate et chrétienne sympathie. C'est vraiment au nom de Celui qui a dit : « Venez à moi, vous tous qui souffrez, » que Monseigneur a parlé et trouvé dans son cœur les expressions fortifiantes qui convenaient à tous ces membres souffrants de J.-C. Ses conseils sur la manière d'user des épreuves nécessaires en toute situation, d'ail-

leurs, pour arriver au ciel, leur inspiraient ce vrai courage et cette douce consolation que la religion seule peut donner.

Après les malades et les pauvres, le Maître cherchait les pêcheurs pour leur tendre une main divinément secourable. A trois heures, après avoir visité le noviciat de Ste-Anne, Sa Grandeur arrivait à la maison du Bon-Pasteur de St-Florent. Ce fut bien là l'un des moments les plus émouvants de ces journées si pleines déjà de grâces et de suaves émotions.

Il y avait là le bercail, le bon Pasteur, et aux pieds du bon Pasteur ces jeunes brebis un instant égarées dans le monde. « Après avoir laissé un peu de leur blanche toison aux buissons des chemins de la vie, » elles venaient demander aux eaux de la réhabilitation leur blancheur première, avec la grâce de lutter désormais et de persévérer. Le caractère de cette fête ou plutôt ces réalités si bien rendues par la parole du bon Pasteur, puis exprimées d'une façon si touchante dans des compliments et des chants d'une exécution parfaite ont produit dans l'assistance une émotion difficile à contenir.

Enfin, à huit heures du soir, Monseigneur allait clore à St-Pierre, les exercices de ces deux journées par un sermon de charité en faveur de l'œuvre de St-Vincent-de-Paul. C'était l'orateur sacré qu'on allait entendre.

Analyser ce discours serait le déflorer. C'est assez d'en indiquer le sujet. Après avoir exposé la grande loi de la charité, l'orateur a déclaré qu'il ne venait point, à cette heure, plaider cette cause à Saumur. Depuis longtemps la cause des pauvres y est gagnée. Il est allé tout de suite à la source de la charité, le sacrifice. Deux doctrines se disputent l'empire du monde et marchent parallèlement dans la lutte ; la doctrine de la jouissance et la doctrine du sacrifice. La première a dominé la société pendant trois mille ans, c'est le paganisme. La seconde domine et prévaut depuis dix-huit siècles, c'est le christianisme. La doctrine de la jouissance rapetisse l'homme et réduit jusqu'au matérialisme son niveau moral. La doctrine du sacrifice l'agrandit et le mène à la glorification.

Pendant une heure, Monseigneur a tenu son nombreux auditoire suspendu à ses lèvres, en face de cette démonstration logique, lumineuse, éclatante du sacrifice, et ravi sous le charme de ces tableaux empruntés aux divers états de la vie et aux différentes époques de l'histoire des sociétés humaines.

En somme, ces journées ont été bonnes pour les âmes catholiques. L'attitude si consolante des enfants à ces cérémonies chrétiennes, l'empressement respectueusement sympathique de la population au-devant et autour de son évêque, prouvent heureusement que la foi est décidément encore bien vivante à Saumur.

M. Léon Say, nommé préfet de la Seine, n'ayant pu continuer à faire partie de la commission du budget, c'est M. Beulé, député de Maine-et-Loire, qui a été élu pour le remplacer.

La circulaire suivante vient d'être expédiée par le ministre de la guerre :

Les jeunes soldats de la classe de 1870, engagés volontaires pour la durée de la guerre, et qui ont été, à tort, renvoyés dans leurs foyers, sont mis en demeure de rejoindre immédiatement leurs corps respectifs, comme faisant partie d'une classe en activité de service.

Le rapatriement des soldats français prisonniers en Allemagne se poursuit avec une grande activité, dit le *Moniteur*.

Nous croyons savoir que, du 9 au 17 juin, 50,000 d'entre eux pourront rentrer en France par Charleville, Lunéville et Vesoul.

Mais, d'après les évaluations de l'autorité allemande, il en restera encore près de 100,000 à rapatrier.

On espère cependant qu'à la fin de juin cette opération si compliquée pourra être complètement achevée.

M. le Président du tribunal de 1^{re} instance de Saumur informe les experts qui désirent se faire solder de leurs honoraires, qu'ils doivent faire taxer les vacations par le Président, au bas de la minute du rapport; et au moment du dépôt au greffe, requérir un exécutoire du greffier.

Dans ces conditions les experts seront immédiatement payés.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Monde* :

Plusieurs journaux ont dit, et nous avons répété nous-mêmes, que si le duc d'Aumale et le prince de Joinville ne se représentaient pas aux élections complémentaires dans les circonscriptions où ils avaient été nommés, peut-être d'autres princes de la famille d'Orléans y seraient portés à leur place. On a même été jusqu'à nommer le duc de Chartres.

Nous croyons savoir qu'il n'en est rien, et que des engagements pris par les princes s'opposent à ce qu'un membre de leur famille se fasse porter sur aucune liste électorale. Pour ce qui est du duc de Chartres, il paraît décidé à poursuivre la carrière militaire dans les rangs de l'armée française et à consacrer exclusivement son activité à la défense de son pays.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE VENTE MOBILIÈRE.

Le LUNDI 19 juin 1871, à midi, et jours suivants,

Il sera procédé, par le ministère de M^r Henri PLÉ, commissaire-priseur, au grand hôtel des Voyageurs, à Saumur, rue d'Orléans, tenu par M. et M^{me} CARTREAU, à la vente publique aux enchères du mobilier garnissant ledit hôtel.

Il sera vendu :

14 lits complets, 100 draps, quantité de nappes, serviettes, essuie-mains et tabliers, commodes, glaces, pendules, flambeaux, table de salle à manger avec rallonges, fauteuils et chaises garnis, tables de toilette, bureaux, chaises, cheminées prussiennes, fourneau, poêlottes, cylindre et grande quantité de casseroles, poissonniers en cuivre rouge, montres vitrées, porcelaines, cristaux, verrerie, bouteilles et fûts vides et quantité d'autres objets ;

1,500 bouteilles de vins de Champigny, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Sauterne, Chambertin, Chablis, Xérès, Lunel, Grave, Restigny, Bordeaux, Bourgogne, tous de 1865 ; plus 4 poinçons de vin rouge 1870.

On paiera comptant, plus 5 0/0. (150)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Etude de M^r MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE, En l'étude de M^r MÉHOUS, notaire à Saumur.

Le dimanche 18 juin, à midi,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Chouetterie, appartenant aux héritiers de M. Bellanger-Martin, joignant la rue de la Chouetterie au midi, au levant M. Chevallier, au couchant la veuve Ratouis, au nord M^{me} Paris.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M^r MÉHOUS, notaire à Saumur. (121)

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON, place Saint-Nicolas, n^o 24, avec jardin et bâtiments sur le quai.

S'adresser audit notaire. (128)

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le dimanche 18 juin 1871, à onze heures du matin, à la ferme des Pironnières, commune de St-Lambert-des-Levés, ci-devant exploitée par les époux Hallouin-Mariet,

M^r Laumonier, notaire à Saumur, procédera à la vente publique de mobiliers, garde-robres, jument, vaches, génisse, charrues, instruments aratoires, et autres objets.

A la requête de Pierre Hallouin, cultivateur aux Tuffeaux, tuteur du mineur Hallouin.

On paiera comptant et dix centimes par franc en sus. (122)

ON DEMANDE un garçon de magasin.

S'adresser à M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. (114)

Etude de M^r SANZAY, notaire à Brézé.

GRANDE VENTE MOBILIÈRE

Après le décès de M. et M^{me} Vogler.

Les dimanches 2 et 16 juillet 1871, à une heure de l'après-midi,

Il sera procédé, par le ministère de M^r SANZAY, notaire à Brézé, à la ferme de l'Isle-d'Asnières, commune de Méron, à la vente publique aux enchères de divers meubles et objets mobiliers dépendant des successions de M. et M^{me} VOGLER.

Il sera vendu :

Lits garnis, en acajou, en noyer et en fer, tables, tables de nuit, tables de toilette, tables à ouvrage, tables de jeu, commode, bureau, fauteuils, chaises garnies et autres, glaces, pendules, fourneau en fonte, batterie de cuisine, lampes, vaisselle, service de table et garniture de cheminée ; — draps, serviettes, nappes, garde-robe, armoire ; — deux belles charrettes, quatre tombereaux, trois camions à quatre roues, une machine à battre et à vanner, un râtelier à cheval, deux coupe-racines, un tartare, un moulin cribleur, un bache-paille, quatre herses, six versoirs, dont l'un système anglais, un moulin à vanner, une faucheuse système Wood, trois rouleaux en bois deux rouleaux en fonte ; un harnai, double de voiture, deux sellettes, deux reculements, un cabriolet, huit paires de traits, quatorze colliers de chevaux ; un cylindre en cuivre, un soufflet de forge, une pompe d'arrosage, une enclume, plusieurs prolonges ; une grande quantité d'instruments aratoires et d'outils ;

Plusieurs chaudières en fonte, une baignoire, un bain de siège, trois dragues, planches à bouteilles, bouteilles vides, trois avant-trains, plusieurs garde-mangers, fer brut, fûts, pots, grains, bois de chauffage ; neuf chevaux et juments, trois poulains,

vingt-deux vaches, génisses, veaux et bœufs, et grande quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

NOTA. — L'Isle-d'Asnières est située près le village de Douvy, commune d'Epieds, auquel on arrive par la route de Saumur à la Motte-Bourbon. (127)

Etude de M^r SANZAY, notaire à Brézé.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance après l'enlèvement de la récolte de 1871,

LA BELLE FERME

DE

L'ISLE D'ASNIÈRES

Sise commune de Méron, et par extension sur celle d'Epieds (Maine-et-Loire).

Cette ferme comprend de vastes bâtiments d'exploitation, parfaitement installés, et 60 hectares de terres labourables et prés.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. SILVY, directeur liquidateur de la Caisse hypothécaire à Paris, soit audit M^r SANZAY, notaire. (124)

A VENDRE OU A LOUER

Une maison, située au Pont-Fouchard, avec beau jardin. S'adresser à M^{me} TESSIÉ, rue du Pavillon.

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON, située à Saumur, rue Royale n^o 1 (ancienne maison Duvau Girard), composée de deux chambres au rez-de-chaussée, quatre chambres au 1^{er} étage, mansarde au-dessus ; cour, remise, écurie, deux grandes caves pouvant contenir environ 300 pièces de vin. L'une d'elles pourrait servir d'atelier.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

VINS BLANCS, VIEUX ET NOUVEAU,

QUALITÉ SUPÉRIEURE, Quarante pièces,

A la Trochoire, près Montsoreau.

UN FONDS D'HORLOGERIE

Quatre mille francs environ,

Avec une belle clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la St-Jean 1871,

UNE MAISON AVEC ATELIER,

rue d'Orléans, en face l'hôtel d'Angou.

S'adresser à M. BARDOU. (61)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, située à Saumur,

rue de Fenel, occupée autrefois par M. Retiveau, boulanger.

Avec la maison on cédera, si on le désire, tout le matériel de la boulangerie.

S'adresser à M. Frédéric LEHOUC.

FLANELLE DE SANTÉ HYGIÉNIQUE.

Cette flanelle, par la préparation que subit la laine avant le tissage, conserve, après le lavage, et jusqu'à ce qu'elle soit complètement usée, toutes ses qualités hygiéniques. Elle a de plus l'avantage de ne jamais se rétrécir.

Très-bonne qualité. 2 f. 50

Qualité extra. 3

— supérieure. 3 50

Seul dépôt à Saumur, à la Ville de Paris, place Saint-Pierre.

Seul dépôt à Angers, au Palais des Marchands, rue Baudrière, 65.

Saumur, P. GODET, imprimeur.